

Compte rendu du Conseil d'école restreint N°1 -2020/2021

Mardi 10 Novembre 2020

En tenant compte du protocole sanitaire, ce conseil se fait avec une représentation de parents et d'enseignants divisée par deux.

Présents : 6 parents d'élèves, 6 enseignants, 1 atsem, la coordinatrice périscolaire, l'élue en charge des affaires scolaires, le DDEN, le directeur d'école.

Excusée : Mme l'IEN

1-Résultat des élections des parents d'élèves FCPE :

188 votants pour 572 électeurs

15 bulletins nuls ou blancs ,

173 exprimés soit 33% de taux de participation

La FCPE a un nouveau bureau.

2-Bilan de la rentrée 2020 :

414 élèves : 174 en maternelle + 240 en élémentaire (146 en cycle 2 et 94 en cycle 3) répartis sur 15 classes.

A venir 3 arrivées et 2 départs, les chiffres peuvent changer tout au long de l'année.

Prévision pour la rentrée 2020/2021

Si on se base sur les naissances de 2018, on aurait 40 élèves qui devraient s'inscrire en petite section.

On comptera 46 départs en sixième en 2021.

Les déménagements de familles s'équilibrent chaque année : les familles qui partent sont souvent remplacées par d'autres.

Malgré cela, la prévision des effectifs reste délicate à faire dans la mesure où beaucoup de logements – plusieurs dizaines – sont en construction sur la commune et livrables en 2021. L'apport d'élèves est difficilement évaluable précisément. Notre effectif sera sans doute supérieur à celui d'aujourd'hui ;

3-Protocole sanitaire :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

IMPORTANT

L'élève ne doit pas se rendre dans l'école

- a. Si l'enfant a été testé positivement
- b. Si un membre du foyer a été testé positivement
- c. Si l'enfant a été identifié comme contact à risque (= contact d'un cas confirmé -positif- sans mesure de protection efficace)

Les parents en informent le directeur.

Le personnel doit appliquer les mêmes règles. Aucun certificat médical n'est demandé pour le retour à l'école, l'équipe enseignante compte sur le civisme des parents.

Fonctionnement de l'école dans le nouveau cadre sanitaire.

Pour les élèves les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- Pour les élèves de maternelle, le port du masque est à proscrire
- Pour les élèves de l'élémentaire, le port du masque devient obligatoire dans les espaces clos ainsi que les espaces extérieurs. La mairie va distribuer 2 masques lavables par enfant. Les enseignants rappellent que les enfants jouent bien le jeu avec le masque !

Pour éviter le brassage, l'accueil en maternelle le matin se fait désormais de 8h20 à 8h45.

Restauration :

En maternelle, les élèves mangent dans leur classe un repas chaud, chaque Atsem gère sa classe. Et finalement les élèves trouvent que le temps de midi est moins bruyant, le climat est plus calme. On souligne le travail supplémentaire fait par les Atsem.

Pour les élèves en élémentaire, les élèves sont regroupés par classe.

Chaque midi un personnel passe pour la désinfection dans les classes (poignées de portes, interrupteurs,) et les sanitaires.

Le soir, désinfection totale.

Périscolaire :

Les élèves de maternelle et élémentaire sont séparés.

Les élèves de maternelle sont accueillis dans les locaux de la maternelle (On a ainsi plus de place pour les familles et du personnel a été rajouté), une table (avec les jeux et accessoires) est installée pour chaque classe.

Même fonctionnement des élèves en élémentaire, regroupés dans les salles du périscolaire.

4. Temps scolaire / temps périscolaire :

L'école rappelle qu'il y a deux entités distinctes et donc des responsables différents. Évidemment il y a un lien étroit entre « l'école » et la « mairie ».

Parfois ils ne sont pas au courant d'événements qui se sont produits pendant la restauration ou autre et vice versa...

Bien situer les événements dans un créneau horaire pour connaître les adultes responsables.

Petit rappel : Penser à vérifier l'inscription des enfants à la cantine et au périscolaire.

Les listes sont affichées devant chaque classe en maternelle. Pour les parents déposant leurs enfants au périscolaire, faire la vérification auprès du personnel du périscolaire (les listes n'étant pas affichées à ce moment-là). Il y a encore trop souvent d'enfants qui ne sont pas inscrits en temps et en heure et cela entrave le travail des équipes du périscolaire et de la cantine.

5. Matériel sanitaire :

La mairie fournit le matériel nécessaire : papier pour les mains, savon et gel. Il a fallu pouvoir s'approvisionner correctement puis avoir les premières consommations pour gérer au mieux le stock. En effet, il y a une forte consommation. Le nouveau cadre sanitaire demande de nouvelles habitudes.

6. Règlement intérieur :

Il reprend celui de l'année passée.

En conseil des maîtres, il a été constaté que lors des anniversaires, il y avait une trop grande consommation de bonbons avec un suremballage excessif. Ajoutant à cela le protocole sanitaire (port du masque), les enseignants ont décidé de suspendre les prises alimentaires lors des anniversaires en élémentaire.

En maternelle, les enseignants continuent de le faire chaque mois et fournissent eux-mêmes les gâteaux.

7. Les projets pour cette année :

1-Avenant au projet APC (Activité Pédagogique Complémentaire) :

Suite aux évaluations nationales en CP et CE1, l'équipe enseignante s'est aperçue que certains élèves rencontraient des difficultés comme le confirment les résultats nationaux (sans doute un effet du confinement des écoles au troisième trimestre) :

Extrait des commentaires du ministre

(...) *En classe de CP, les résultats sont, en français comme en mathématiques, en légère baisse...*

(...) *En classe de CE1, les baisses sont plus sensibles. En français, alors que les performances étaient en hausse dans cinq des six domaines comparables en 2019, on observe en 2020 des baisses dans sept domaines sur huit. En mathématiques, en revanche, les performances sont comparables en moyenne entre 2019 et 2020, sauf pour les élèves les plus fragiles.*

Une équipe de 11 enseignants (les maîtres du cycle 2 aidés par des enseignantes de maternelle) va organiser des groupes de soutien (lecture, écriture, mathématiques ...) pour venir en aide en priorité aux élèves qui en ont le plus besoin en CP et CE1.

Des APC seront organisés sur d'autres niveaux.

2- Présentations de quelques projets

Avec le protocole sanitaire et l'alerte attentat, les sorties sont limitées. Nous ferons donc intervenir ponctuellement des intervenants sur des projets culturels de classe :

Quelques exemples

Projet du développement durable et architecture avec la classe de CM1-CM2 :

Sensibilisation des élèves à l'architecture et au développement durable.

L'enseignant propose au fil de l'année des activités autour de ce thème

(exemple : fabrication d'éponges tawashi, fabrication d'un produit nettoyant,

confection d'une tarte aux pommes maison et bio). Dans ce cadre, les élèves

fabriqueront la maquette de leur maison lors d'une intervention d'une architecte

(association ARCHILUDE).

Projet art et philosophie avec les classes de CM1, CE2 et CM2 ,

Lier débats philosophique et création artistique :

Les enseignantes avec une intervenante de l'ESPULETTE, organisent des

débats philos sur différents thèmes. Ensuite la discussion philosophique est

transformée en une œuvre d'art.

Projet permaculture avec la classe MS-GS C avec un intervenant de

l'association CILDEA

Création d'un jardin en permaculture

Le projet, commencé en 2019/2020, n'avait pas pu être abouti avec le

confinement. C'est un projet en lien avec le périscolaire.

Et toujours des interventions régulières financées par la mairie :

Projet musique :

Pour les classes de maternelle et CP, CE1, CE2 avec l'intervenante Musique qui

coanime 12 séances par classe.

Projet vélo :

Cycle de 7 séances avec l'ECOL'O VELO pour les ce2/cm1/cm2.

Cette année, les interventions sont payées en partie par LOIRE FOREZ.

La nouvelle municipalité poursuit l'achat de vélos aux ce2. Mais suite au confinement et à une rupture de stock dans les différents magasins, les vélos qui auraient dû être donnés en juin, arriveront dès un réapprovisionnement et que les conditions sanitaires le permettront.

8. Financement des activités payantes :

Il y a eu peu de dépenses sur l'année scolaire 2019/2020.

Aucune cotisation (12 euros) ne sera demandée aux familles cette année. Les coopératives OCCE de l'école utiliseront la subvention du sou et le reste de l'argent qui n'a pas été utilisé.

Un courrier explicatif sera fait aux parents.

9. Un point sur la sécurité (incendie, attentats et risques majeurs) :

Incendie : Un exercice a eu lieu au mois de septembre. Nous devons faire au moins 2 exercices par année scolaire.

PPMS (Plan de Mise en Sûreté) Attentat intrusion : Un exercice a eu lieu en octobre avec la participation du policier municipal.

PPMS risques majeurs (liés à des risques industriels ou naturels) : Un exercice doit être organisé avant la fin de l'année.

Avec le plan Vigipirate alerte attentat, les parents ne doivent pas rester autour de l'école après avoir déposé leur enfant.

Le policier municipal sera présent le plus possible aux entrées et sorties d'école.

Avec la distanciation sociale demandée pour limiter la transmission du virus

Covid-19, les parents doivent porter un masque, utiliser toute la place Jules

Verne, limiter l'accompagnement de l'enfant (un parent), ne pas se regrouper et surtout pas devant le portail.

10. Questions des parents :

Q1 – Est-il possible de reprendre l'étude ?

R1 – Ce sujet est sérieusement pris en compte. Une solution va être proposée pour une possible mise en place en début d'année civile 2021. Il devrait s'agir d'un service avec un créneau strict de 16h30 à 17h30 et les enfants restant jusqu'à 18h seront redirigés vers le périscolaire. Le service ne sera pas gratuit, la tendance actuelle va vers un tarif périscolaire majoré. Les parents d'élèves vont faire un sondage auprès de tous les parents.

Q2 – Pour le périscolaire : augmenter le temps d'accueil jusqu'à 18h30 ? Est-il possible pour certains parents n'ayant aucune autre solution, d'inscrire leur enfant de maternelle aux accueils matin, midi et soir ?

R2 – Pas de possibilité d'augmenter le temps d'accueil. En ce qui concerne les dérogations pour les 3 temps, il faut bien que les parents justifient leur demande auprès de la mairie. Aucune dérogation pour les enfants de 3 ans ne sera acceptée (ce fonctionnement n'est pas propre à Bonson mais fait partie des recommandations nationales (PMI).

Q3 – Pour la cantine, des débordements dans l'attitude de certains encadrants face à des élèves ont été constatés, les parents souhaitent avoir des explications. Comment se passe exactement le temps de restauration ? Qui est en charge de la responsabilité des animateurs ? Quels sont les recours de la mairie, lors de conflits avec certains enfants ?

R3 – La mairie nous a informés que plusieurs familles ont été convoquées depuis la rentrée de septembre pour leur expliquer le comportement de leurs enfants. Pour tenter de palier à ce problème et de calmer les enfants, un suivi hebdomadaire a été mis en place depuis la rentrée de la Toussaint avec les enfants perturbateurs. Que la semaine ait été calme ou agitée, un retour écrit est réalisé auprès des familles. Avec le nouveau protocole, le premier constat de l'équipe encadrante : les tables sont plus espacées et donc les enfants moins agités. L'ambiance est plus détendue.

Q4 – En ce qui concerne le protocole sanitaire et les mesures d'hygiène demandés en cette période, comment se passe le réapprovisionnement de savon et d'essuie-mains ? Souvent en rupture.

R4 – Il n'a plus de soucis de rupture. Le rythme a été pris en tenant compte des consommations importantes. Certains enseignants ont demandé à leurs élèves d'emmener une petite serviette personnelle.

CR rédigé à partir des notes des parents d'élèves approuvé par le directeur, la Mairie et les parents d'élèves élus